



## COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE DU 31 OCTOBRE 2023 AU 6 FÉVRIER 2024

### LA MUNICIPALITÉ DÉCIDE

#### 31 OCTOBRE 2023

---

##### **Ofisa Informatique SA, offre MCH2**

De valider l'offre de la société Ofisa Informatique SA pour la mise en œuvre du MCH2 dans l'application BDI-Communes pour un montant de Fr. 10'800.- échelonné sur 3 ans.

#### 14 NOVEMBRE 2023

---

##### **CPEV, renouvellement de l'emprunt de Fr. 850'000.-**

De reconduire le renouvellement de l'emprunt de Fr. 850'000.- avec la Caisse de Pensions de l'état de Vaud. Le prêt est accordé pour une durée de 5 ans soit du 1er décembre 2023 au 30 novembre 2028. Le prêt est consenti au taux d'intérêt annuel fixe de 1.67%.

#### 28 NOVEMBRE 2023

---

##### **Cherix Transports SA, collecte et transport des déchets ménagers, tarifs 2024**

D'informer la société Cherix Transports SA qu'elle a pris bonne note des tarifs pour l'année 2024 qui intègrent le surcoût carburant et se montera à Fr. 250.- l'heure (HT).

##### **Menuiserie Agaunoise, mise en conformité de la porte du local de chaufferie au Collège**

D'adjuger à la société Menuiserie Agaunoise les travaux pour la mise en conformité de la porte du local de chaufferie au Collège pour un montant de Fr. 2'032.- (TTC).

##### **RWB Vaud SA, mise à l'enquête publique - révision du PACom**

D'adjuger à la société RWB Vaud SA le mandat pour la mise à l'enquête publique de la révision du PACom pour un montant de Fr. 5'066.20 (TTC).

##### **Gjolaj Construction, remplacement des 2 garde-corps sur l'escalier extérieur – Collège**

D'adjuger à la société Gjolaj Construction les travaux pour le remplacement des 2 garde-corps sur l'escalier extérieur au Collège pour un montant de Fr. 4'652.65 (TTC).

##### **Ramonagest Pislser Sàrl, service de ramonage officiel - annexe à la concession**

De signer la convention concernant le service de ramonage avec M. Ludovic Pislser, maître ramoneur. Elle lui transmet également divers points qui requièrent un engagement ferme de sa part et qui sont annexés à la convention :

- Le nombre de collaborateurs du Maître ramoneur affectés aux circonscriptions de Bex et de Lavey-Morcles est de trois EPT.
- Un dépôt permanent est à disposition des collaborateurs sur le territoire de la Commune de Bex.

- Les collaborateurs du Maître ramoneur disposent de trois véhicules pour le service du ramonage obligatoire.
- Le Maître ramoneur prend l'engagement formel de respecter la périodicité des contrôles obligatoires, à trois mois près.
- Le Maître ramoneur s'engage à conserver sa résidence secondaire sur la Commune de Gryon et à être présent personnellement un à deux jours ouvrés par semaine sur le territoire de la circonscription objet de la présente convention, pour y assumer son rôle de surveillance et de contrôle.

## 9 JANVIER 2024

---

### **Forces Motrices de l'Avançon SA, éclairage public Route Neuve et contrôle électrique**

D'adjuger à la société des Forces Motrices de l'Avançon SA le mandat pour les contrôles électriques de l'installation d'éclairage public sur 5 ans pour un montant de Fr. 1'830.90 (TTC) pour 34 points lumineux en 2024.

### **Chablais Région, adjudication par voie circulaire Etude Potentiel d'écologie industrielle**

D'informer Chablais Agglo qu'elle valide les points suivants concernant l'étude sur le potentiel d'écologie industriel :

- Attribution du mandat d'étude au consortium MicroGis - Dss+ selon l'offre du 12 décembre 2023 d'un montant de Fr. 113'891.46 (TTC).
- Validation de la répartition des cofinancements communaux selon le nombre d'habitants et d'EPT secondaires de chaque commune.
- Validation du budget final du projet.

### **Plan d'affectation communal, approbation**

D'approuver l'ensemble des documents qui seront soumis à l'enquête publique et de publier un avis dans la FAO pour le 23 janvier 2024.

## 23 JANVIER 2024

---

### **Signal AG, Offre No 0334089 - Damier cour d'école**

D'adjuger à la société Signal AG les travaux concernant le damier de la cour d'école pour un montant de Fr. 1'414.70 (TTC).

### **Meier Tobler SA, Offre No 6400023115 - Chauffage à gaz au Temple de Lavey-Village**

D'adjuger à la société Meier Tobler SA les travaux concernant le chauffage à gaz au Temple de Lavey-Village pour un montant de Fr. 1'802.90 (TTC).

### **Meier Tobler SA, abonnement service d'entretien et d'assistance technique - Temple de Lavey-Village**

D'adjuger à la société Meier Tobler SA le contrat de service d'entretien et d'assistance technique pour le chauffage du Temple pour un montant de Fr. 701.30 (TTC).

## 6 FÉVRIER 2024

---

### **Gasser Construction & Génie Civil SA, aménagements Route Neuve - travaux de génie civil**

D'informer la société Gasser Construction et Génie Civil SA que les travaux de génie civil pour les aménagements de la Route Neuve leur ont été adjugés, sous réserve de l'obtention des

autorisations définitives, conformément à leur offre pour le montant de Fr. 643'903.10 (TTC). Les caractéristiques et avantages décisifs de leur offre sont :

- le prix ;
- le nombre, la planification et la disponibilité des moyens et des ressources pour l'exécution du marché ;
- les sous-traitants prévus pour l'exécution du marché.

#### **Krüger et Cie SA, offre No 665321 - Climatisation 2 appareils mobiles**

D'adjudger à la société Krüger et Cie SA l'offre pour l'installation de 2 appareils mobiles de climatisation à l'administration communale pour un montant de Fr. 8'822.05 (TTC).

## LA MUNICIPALITÉ PREND ACTE

### 31 OCTOBRE 2023

---

#### **UCV, consultations : révision de la Loi sur l'énergie**

D'un e-mail de l'Union des communes vaudoises qui l'informe que le Conseil d'Etat a mis en consultation le dernier projet de révision de la Loi sur l'énergie et a organisé plusieurs d'informations ces dernières semaines. Etant donné la densité et la longueur des différents documents mis à disposition, l'UCV a fait ressortir les éléments qui concernent particulièrement les communes. Un questionnaire qui met en exergue les principaux enjeux pour les communes afin de recueillir leurs avis lui est transmis avec un délai au 20 novembre 2023 pour y répondre.

#### **Direction générale de la mobilité et des routes, loi sur la mobilité et les transports publics**

D'un e-mail de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) qui l'informe que la répartition du montant de la contribution financière du Canton en faveur des lignes de trafic régional, ainsi que la participation financière en charge des bassins et des communes y relative. La répartition définitive est de 6.30 millions pour le Chablais, ce qui représente une hausse de 0.49 millions par rapport à l'information budgétaire. Ce qui représente une part totale de Fr. 55'217.45 pour la Commune de Lavey-Morcles.

### 14 NOVEMBRE 2023

---

#### **Forces Motrices de l'Avançon SA, transfert des activités à Romande Energie SA**

D'un e-mail de la société des Forces Motrices de l'Avançon SA qui l'informe que dès le 1er janvier 2024 la réalisation de l'ensemble des activités opérationnelles de la société est transférée à Romande Energie SA. La société des FMA demeure une société dont le but et la mission restent identiques.

### 28 NOVEMBRE 2023

---

#### **Département de la santé et de l'action sociale, participation à la cohésion sociale pour 2024**

D'une lettre de Mme Rebecca Ruiz, Cheffe du Département de la santé et de l'action sociale, qui lui confirme sa participation à la cohésion sociale pour l'année 2024. Le montant global est de Fr. 443'699.75.

## **Ofisa Informatique, Ofisa devient Komonn**

D'une lettre de la société Ofisa Informatique qui l'informe qu'elle a décidé d'unir ses forces avec l'intégrateur de logiciels Prime Technologies ainsi qu'avec le créateur de guichet virtuel eAdmin Solutions pour former la société Komonn. Cette alliance n'affecte en rien le développement de la solution BDI-Communes et le fonctionnement du groupe BDI-Communes.

## **12 DÉCEMBRE 2023**

---

### **Direction générale de la mobilité et des routes, loi sur la mobilité et les transports publics**

D'un e-mail de la Direction générale de la mobilité et des routes (DGMR) qui l'informe que la contribution financière du Canton en faveur des lignes de trafic régional pour l'année 2023, établie et communiquée le 18 octobre 2023, a été arrêtée et devient exécutoire (part totale de Fr. 55'217.45 pour la Commune de Lavey-Morcles). Les factures seront envoyées par courrier postal dans les prochains jours.

### **Conseil d'Etat, pénurie d'énergie - état de situation pour l'hiver 2023-2024**

D'une lettre du Conseil d'Etat qui l'informe que le risque de pénurie d'énergie pour l'hiver 2023-2024 est jugé par la Confédération comme bien plus faible que l'année passée à la même période. Au vu de cette situation, le Conseil d'Etat ne prévoit pas la réactivation du décret sur la transmission des données des grands consommateurs, ni de celui portant sur l'éclairage non-essentiel pour autant que la situation énergétique reste stable. Le Conseil d'Etat encourage les communes à poursuivre les différents travaux préparatoires pour augmenter la résilience face au risque de pénurie d'énergie. De plus, pour aller vers une plus grande sobriété énergétique, le Conseil d'Etat encourage les communes à prendre des mesures d'économie d'énergie et à pérenniser celles qui auraient déjà été mises en œuvre.

### **Département des institutions, du territoire et du sport, décompte final des péréquations 2022**

De la décision du Département des institutions et du territoire concernant le décompte définitif de la péréquation 2022 (péréquation intercommunale et réforme policière) et des indicateurs techniques utilisés pour le décompte final de cette péréquation. Pour Lavey-Morcles, le total de la participation à la cohésion sociale se monte à Fr. 425'114.-, le total net de la péréquation directe se monte à Fr. 392'333.- et le total de la facture policière se monte à Fr. 65'639.-. Le total de la péréquation et factures cantonales se monte à Fr. 98'421.-.

## **9 JANVIER 2024**

---

### **Direction des finances communales, révision du Règlement sur la comptabilité des communes**

D'un e-mail de la Direction des finances communales qui l'informe que le 29 novembre 2023 le Conseil d'Etat a adopté la révision partielle du règlement sur la comptabilité des communes. D'une part, un nouvel alinéa a été ajouté à son article premier indiquant la possibilité pour les collectivités vaudoises d'établir leur budget et de tenir leurs comptes selon le manuel MCH2. D'autre part, l'article 17 a été modifié de manière à rendre déjà obligatoires les durées d'amortissement par catégories d'immobilisation prévues par MCH2. Dès le 1er janvier 2024, toutes les collectivités devront donc appliquer les nouvelles durées d'amortissement fixes spécifiques à chaque catégorie d'immobilisation, y compris celles qui ne seront pas passées à MCH2. A la suite de ce changement, les durées d'amortissement ne doivent plus figurer dans les conclusions des préavis demandant un crédit d'investissement, mais figureront seulement dans le corps desdits préavis. D'ici le début de la législature communale, le RCom sera complètement revu dans le cadre de la révision de la Loi sur les communes.

**Département de la santé et de l'action sociale, participation à la cohésion sociale :  
décompte final 2022**

D'une lettre du Département de la santé et de l'action sociale qui lui transmet la contribution définitive à la participation à la cohésion sociale pour l'année 2022. Pour la Commune de Lavey-Morcles le montant final est de Fr. 425'115.20. Le solde à payer est de Fr. 1'231.20.

**AU NOM DE LA MUNICIPALITE**

**Le Syndic :**

**La Secrétaire :**

Mario Da Silva

Alexandra Sierro

